



BAR : POURSUIVRE LE DIALOGUE ENTRE MÉTIERS

Les décisions sur le stock nord de bar aussi font réagir. Même si « les ministres ont pris en compte le cas des ligneurs et des fileyeurs côtiers, pour lesquels une fermeture de six mois aurait pu entraîner la faillite », souligne le comité des pêches breton, les mesures affecteront le chiffre d'affaires de toutes les entreprises en 2016, « surtout pour les métiers dont la fermeture a été maintenue à six mois ».

Le CRPMEM Bretagne regrette vivement que le chalutage pélagique fasse l'objet d'un traitement différencié. « Les propositions émanant des comités étaient beaucoup plus équilibrées. Cette décision plus politique que technique ne va pas aider les structures professionnelles à maintenir la cohésion entre les métiers alors même que des discussions vont être engagées concernant le golfe



Loïc Flageul

Le traitement à part du chalut pélagique complique la concertation.

de Gascogne. » Des mesures y seront « très probablement nécessaires » et il faut poursuivre la concertation pour « prendre les devants » au lieu de subir « de futurs arbitrages européens ». Le comité veillera aussi « à ce que les contrôles

soient équitablement répartis entre professionnels et non professionnels ».

Les pêcheurs récréatifs, soumis à la fermeture de six mois puis limités à une pièce par jour, réagissent aussi. La FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) estime les mesures « radicales, injustes, incohérentes et dangereuses ». Elle avait proposé 3 bars par jour côte récréatif et une fermeture de décembre à avril pour tous, y compris sous le 48^e parallèle.

S. L. R.